

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

**Délibération**  
n° 2016.12.137.B

**BHNS - Assistance à  
maîtrise d'ouvrage  
pour la mise en  
oeuvre du projet /  
système global de  
deux lignes de  
transport en commun  
en site propre sur le  
territoire de  
GrandAngoulême :  
avenant n°4**

**LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.12.137.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**BHNS - ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET / SYSTÈME GLOBAL DE DEUX LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULÊME : AVENANT N°4**

Par délibération n°157B du 7 novembre 2013, le bureau communautaire a approuvé le choix de la société TRANSAMO pour conduire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet de BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême.

Le marché n°2013/105, d'un montant ferme de 2 794 039,00 € HT, a donc été notifié à la société TRANSAMO le 14 novembre 2013.

Par délibération n°158B adoptée lors de la même séance, le bureau a également approuvé un avenant n°1 transférant partiellement le marché à la SPLA GAMA, nouvellement créée, dans le cadre de son contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération BHNS.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a souhaité conserver l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS pour un montant de 98 316,00 € HT.

L'avenant n°2 consistait à prendre en compte les adaptations du programme de l'opération, ce qui a engendré des ajustements d'honoraires des missions afin d'assurer la cohérence entre le projet et les besoins d'accompagnement du maître d'ouvrage.

Celui-ci a généré une moins-value s'élevant à 460 314,45 € HT. Le nouveau montant du marché était alors de 2 333 724,55 € HT.

L'avenant n° 3 a consisté à adapter les missions pour prendre en compte les évolutions du projet ayant atteint le stade d'avant-projet (date de mise en service du BHNS et du système billettique° ;

Mission n°3 : Assistance pour la mise en œuvre des systèmes de transport et circulation générale nécessaires à l'exploitation des lignes BHNS ;

Mission n°5 : Assistance juridique aux procédures en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement applicable au projet BHNS ;

Mission n°6 : Assistance communication).

Celui-ci a généré une moins-value de 148 004,28 € HT. Le nouveau montant du marché est alors de 2 185 720,27 € HT.

Dans la continuité de l'avenant n°3, il convient de revoir les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage conservées par GrandAngoulême. Le maître d'ouvrage considère qu'il n'a plus à mobiliser la mission d'assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS puisqu'il dispose de l'ingénierie financière nécessaire au projet.

Un commencement d'exécution des missions de diagnostic et benchmark de matériel roulant a été réalisé et réglé au titulaire pour un montant de 14 939,12 € HT.

Le montant de la moins-value relative à la mission concernée s'élève à - 83 376,88 € HT.

.../...

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Montant initial du marché :	2 794 039,00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	- 460 314,45 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	- 148 004,28 € HT
Montant de l'avenant n°4 :	- 83 376,88 € HT
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>2 102 343,60 € HT</b>

L'impact cumulé des avenants est donc de -24,76% par rapport au montant initial.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°4 marché n°2013/105 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet de BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême. pour un montant en moins value de 83 376,88 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la commande publique, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 décembre 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 décembre 2016</b>